



Bail appartement signé par nous deux

Par **haas**, le **14/01/2010** à **10:28**

Bonjour,
Je suis dans un appartement ou le bail à été signé par nous deux le 22/01/2010 je passe au tribunal d'instance car je suis en séparation avec ma concubine nous avons deux enfants et c'est elle qui quitte l'appartement le 23/11/2009 avec les deux enfants et cela sans rien dire jusqu'au jours ou je reçois une assignation avec convocation devant le juge des enfants elle est en centre pour femme battu que penser vous de la situation concernant mon appartement es ce que je devrais le quitter je ne sais plus comment faire car sur le courrier il est mentionner que la mère sera au domicile avec ses deux enfants et qu'elle est le délais pour quitter mon appartement mercir
Cordialement